Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec

OPIQ

Rapport annuel 2000-2001

Les inhalothérapeutes
des virtuoses de leur art

102-01464/

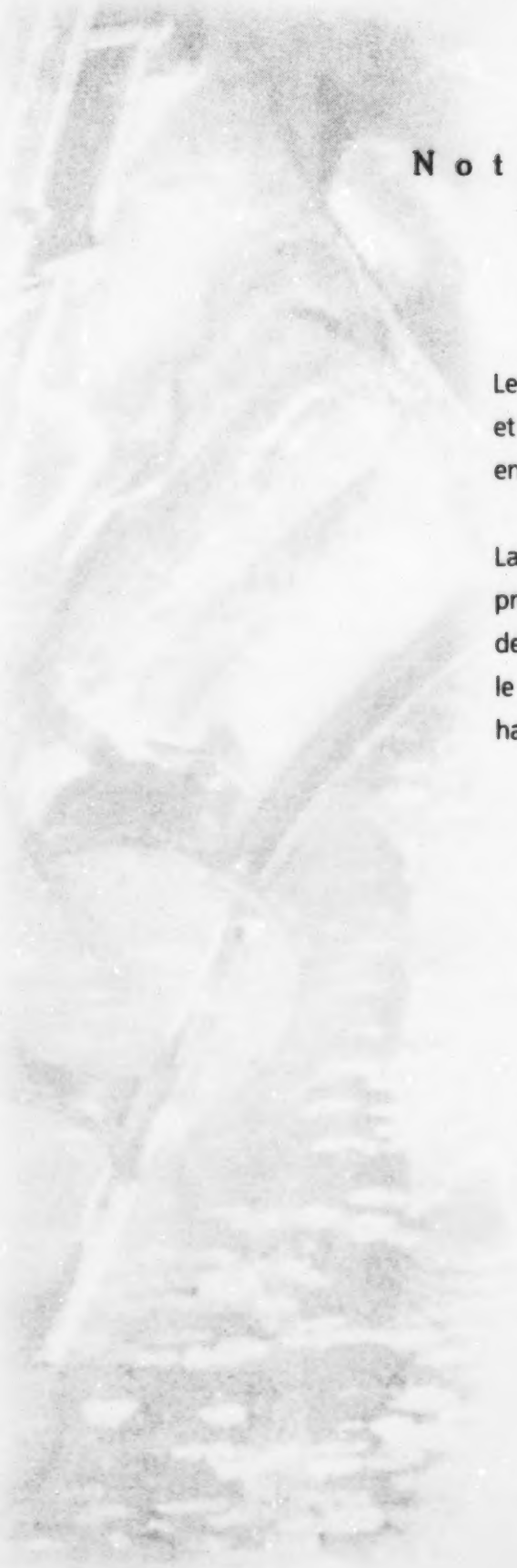

Notre mission

Leader en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire, l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

Table des matières

Lettres de présentation ..... page 5

Administrateurs du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 2000-2001 ..... page 6

Rapport de la présidente ..... page 8

Rapport de la directrice générale et secrétaire ..... page 10

Rapport d'activités du Bureau ..... page 12

Rapport d'activités du comité administratif ..... page 13

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles ..... page 14

Rapport d'activités des comités ..... page 15

Statistiques ..... page 20

États financiers ..... page 22

Lettres de **présentation**

Montréal, le 5 juillet 2001

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et
responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Paul Bégin
Québec, juillet 2001

Montréal, le 5 juillet 2001

Me Paul Bégin
Ministre de la Justice
et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement
Québec QC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2000 au 31 mars 2001.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente ,

Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2001

Montréal, le 5 juillet 2001

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10ième étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2001.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente ,

Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2001

Administrateurs(trices) du Bureau et personnel du siège social

Présidente

Céline Beaulieu, inh.,

Administrateurs élus

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent
Claude Lefebvre, inh.
Johanne Roy, inh.

Région de Montréal
Bernard Cadieux, inh.
Bernard Cyr, inh.
Johanne Fillion, inh.
Colette Vadeboncoeur, inh., jusqu'en décembre 2000
Peter Vallinis, inh.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière
Yvon Proulx, inh.

Région de la Montérégie
Carole Prud'homme, inh.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue
André Tessier, inh.

Région de l'Estrie
Francine Gagnon, inh.

Région Saguenay - Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec
Michèle Tremblay, inh.

Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

Claude Beaudoin
Charles Hugh Auger
Marc-André Gosselin

Comité administratif

Céline Beaulieu, présidente
Bernard Cadieux, 1er vice-président jusqu'au 29 septembre et trésorier à partir du 29 septembre 00
Bernard Cyr, 2ème vice-président jusqu'au 29 septembre, premier vice-président à partir du 29 septembre 00
Colette Vadeboncoeur, trésorière jusqu'au 29 septembre 00
André Tessier, 2ème vice-président à partir du 29 septembre 00
Claude Beaudoin, administrateur nommé par l'Office des professions jusqu'au 29 septembre 00
Marc-André Gosselin, administrateur nommé par l'Office des professions à partir du 29 septembre 00

Personnel du siège social

Josée Prud'Homme, inh, B.A.A. directrice générale et secrétaire
Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale
France St-Jean, inh, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Clémence Carpentier, secrétaire administrative
Béatrice Janevski, secrétaire-réceptionniste
Cathy Voyer, secrétaire à l'inspection et aux affaires professionnelles

Syndic

Joële Larivière, inh.
Martin Beaumont, inh., syndic adjoint
Caroline Grenier, inh., syndic correspondante

Comité de discipline

Micheline Leclerc, présidente
Nicole Béhrer, inh.
Jean-Marc Desmeules, inh.
Carole Gauvin, inh.
Maryse Labbé, inh.
Daniel Prévost, inh.
Diane Tanguay, inh.
Andrée Lacoursière, secrétaire

Administrateurs(trices) du bureau et personnel du siège social | suite

Comité de révision

Pascal Bergeron, inh.
Richard Di-Lallo, inh.
Chantal Doucet, inh
Benjamin Bonneau, représentant du public
Denise Girard, représentante du public

Comité d'examen, éducation, équivalence

Louis Philippe Belle-Isle, inh., Collège Vanier
Diane Bernard-Cusson, inh., Collège de Sherbrooke
Céline Deschênes, inh., Collège de Sainte-Foy
Jean-Marc Dufour, inh., Collège de Chicoutimi
Solange Larose, inh., Collège de Rosemont
France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles,

Comité d'inspection professionnelle

Membres :
Marie-Claude Genest, inh., présidente
Louise Parent, vice-présidente, jusqu'à juillet 2000
Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente à partir de juillet 2000
France St-Jean, inh., secrétaire et membre
Daniel Smith, inh., membre
Rita Troïni, inh., membre

Enquêteurs :
Isabelle Beaudry, inh.
Nathalie Bérard, inh.
Diane Bergeron, inh.
Sylvie Collin, inh.
Daniel Lajeunesse, inh.
Solange Larose, inh.
Line Prévost, inh.
Rachel Vachon, inh.

Comité de la formation des inhalothérapeutes

Johanne Fillion, inh, B.Sc. présidente
Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation du Québec
Monique Laurin, représentante de la Fédération des cégeps
Élaine Paré, représentante de la Fédération des cégeps
France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Comité organisateur du congrès et du tournois de golf

Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale
Lucille Pigeon, inh.
Luce Plamondon, inh.,
Yvon Proulx, inh., administrateur
Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire
Johanne Roy, inh., administratrice
France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaboratrice :
Anita Ramacière, animatrice, Brac

Publications et communications

Publications

France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Collaborateurs
Ruth Banville, inh.
Sylvie Bégin, inh.
Roger Bellerose jr, inh.
Me Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale
Luce Plamondon, inh. recherchiste
Daniel Smith, inh., chroniqueur, recherchiste

Communications

France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Céline Beaulieu, présidente
Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire
Yvon Proulx, administrateur

Conseiller
Louis Boivin, Sphère communication

Formation continue

France St-Jean, inh. coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles
Johanne Fillion, inh., B.Sc.

Rapport de la présidente

L'année 2000-2001 représente ma deuxième année de mandat à la présidence de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Encore cette année, tous les membres de la permanence, du Bureau et des divers comités, ont fait preuve de dynamisme, de détermination et de professionnalisme afin de répondre le plus adéquatement possible, aux mandats dévolus à un ordre professionnel.

Dans le contexte de changement et de questionnement tant au ministère de la Santé et des Services sociaux qu'au ministère de la Justice et de l'Application des lois professionnelles, les énergies ont été déployées afin de faire les représentations nécessaires pour que les professionnels inhalothérapeutes puissent offrir les services et les soins de qualité lesquels la population québécoise est en droit de recevoir.

Un mémoire a été déposé dans l'exercice des audiences de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux (Commission Clair).

Dans le cadre de la mise à jour du système professionnel québécois, le sixième projet qui est de moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines, des échanges fructueux avec les membres du groupe de travail présidé par le Dr. Roch Bernier, ont permis de cerner la pratique de la profession d'inhalothérapie. Nos créneaux forts nous ont été reconnus : l'assistance anesthésique, l'assistance à la ventilation, le domaine des épreuves et des tests diagnostiques de la fonction cardiorespiratoire, ainsi que l'évaluation, l'enseignement, le traitement et le suivi inhalothérapeutique en soins cardiorespiratoires généraux.

Dans la foulée de ces mêmes représentations, une étude comparative de la pratique nord-américaine a été faite. Les résultats nous ont permis de constater qu'il y a une tendance générale au changement de la pratique. Les protocoles semblent être la voie privilégiée de l'avenir.

Au printemps 2001, le Collège des médecins rendait public un projet de partage d'actes et de responsabilités de certains actes médicaux. Dans ce document, l'assistance anesthésique qualifiée de pratique avancée, permet à l'inhalothérapeute d'être le premier assistant clinique et technique de l'anesthésiologiste. Il reste à définir les conditions reliées à une telle responsabilité. Des échanges sont d'ailleurs prévus dès la fin de l'été entre le Collège des médecins et l'Association des anesthésiologistes du Québec (AAQ). Un comité formé de représentants de l'AAQ ainsi que des inhalothérapeutes, sera formé sous peu. Le mandat de ce comité sera de définir la pratique de l'inhalothérapeute en assistance anesthésique.

Pour ce qui est de la formation, l'Ordre est à finaliser un document fort important, le profil des compétences de base à l'entrée dans la pratique de la profession de l'inhalothérapie. Cet outil permettra de faire les représentations nécessaires avec les maisons de formation tant de niveau collégial qu'universitaire, afin de permettre aux futurs professionnels inhalothérapeutes d'acquérir toutes les compétences requises pour offrir les services de qualité.

Cette année, un deuxième certificat spécifique à l'inhalothérapie s'est concrétisé. Il s'agit du programme offert par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et intitulé Certificat en anesthésie et soins critiques. Ce dernier vient s'ajouter à celui déjà existant de l'Université de Montréal, en l'occurrence le Certificat en inhalothérapie. Il semble qu'il y ait une possibilité de cumuler les certificats existants afin de faire reconnaître une formation de niveau baccalauréat aux inhalothérapeutes. Une belle opportunité s'offre à nous. Certaines formations offertes par le biais du programme de formation continue de l'Ordre, seront reconnues et créditées par l'Université de Montréal. Cette nouvelle

avenue est intéressante et je vous encourage à vous y inscrire en grand nombre. De par son code de déontologie, un professionnel se doit de se former et ce, tout au long de sa vie professionnelle.

Le comité d'inspection professionnelle vient tout juste de terminer avec dynamisme et détermination, la révision complète des normes de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes. Beaucoup d'énergie, de recherches et de consultations ont été nécessaires afin d'en arriver à un tel résultat. Le Bureau a entériné à sa dernière réunion, le document final. Permettez-moi de remercier et de nommer ces inhalothérapeutes qui se sont investis avec autant de conviction et de professionnalisme. Ce sont principalement mesdames France St-Jean, Marie-Claude Genest, Rita Troïni, Jacynthe Bélanger et monsieur Daniel Smith. Ce comité s'est adjoint à l'occasion des inhalothérapeutes reconnus dans les divers secteurs d'activité. Merci à cette belle équipe pour son implication.

Encore cette année, les établissements de santé et ce, à travers toute la province, ont connu une pénurie importante de professionnels inhalothérapeutes. Afin de trouver une solution à cette problématique, l'Ordre a organisé des rencontres regroupant les responsables des services d'inhalothérapie et les représentants des maisons d'enseignement. La demande a été faite afin de faire les représentations nécessaires aux instances décisionnelles pour que l'Annexe C de l'article 31 de la Loi médicale soit amendé et que certains actes délégués aux inhalothérapeutes, puissent être effectués par des étudiants en techniques d'inhalothérapie. Les démarches vont bon train. Le Collège des médecins et l'Office des professions sont ouverts à une telle possibilité. Nous avons espoir que d'ici le printemps 2002, le tout sera légalisé.

Le Bureau s'est doté en cours d'année, d'un code de déontologie des administrateurs. Confidentialité, transparence, respect et implication sont les mots-clés qui résument ce document.

En terminant, je tiens à remercier les administrateurs dont le mandat se termine ou qui pour des raisons professionnelles ou personnelles, ont quitté leur fonction. Par le fait même, je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Finalement, je remercie tous et chacun de votre implication tant à la permanence, qu'au Bureau et au conseil d'administration, ainsi que sur tous les comités de l'Ordre.

Céline Beaulieu, inh.,
Présidente

Rapport de la directrice générale et secrétaire

L'année 2000-2001 marqua les 30 ans de vie associative des inhalothérapeutes. Ce fût l'occasion pour la profession, de faire le bilan et de constater à quel point la pratique de l'inhalothérapie a évolué. Les inhalothérapeutes sont plus que jamais, des virtuoses de leur art : la santé cardiorespiratoire. Je suis fière d'assumer la direction d'une organisation telle que l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec où le dynamisme, l'innovation et la persévérance ne sont que le reflet de ses membres.

L'Ordre a également beaucoup évolué depuis sa création soit en 1985. Nous sommes maintenant en phase de consolidation et de développement en vue de ce que sera la pratique des inhalothérapeutes de demain. Plusieurs dossiers d'envergure ont retenu l'attention du Bureau, du comité administratif et de la permanence de l'Ordre : mise à jour du système professionnel, profil des compétences à l'entrée dans la pratique, avis, mémoires de tout acabit, révision des procédures d'inspection professionnelle, révision de toutes les normes de pratique etc. La directrice générale a donc assuré l'utilisation efficace des ressources humaines matérielles et financières de l'Ordre. Je ne ferai pas le bilan de tous les dossiers mais je vous invite à parcourir le rapport annuel afin de constater l'ampleur du travail accompli durant ce présent exercice.

Gestion des ressources financières

Il me fait plaisir de présenter les résultats financiers pour l'exercice 2000-2001.Cette année encore, la gestion rigoureuse des dépenses aura permis de dégager un excédents des revenus sur les dépenses de l'ordre de 78 738$. Les activités ne cessent de croître en particulier au niveau disciplinaire mais, malgré tout, nous avons réussi à contrôler les dépenses par des efforts importants de tous les membres de l'organisation. Malgré un effondrement du marché les revenus de placements à court terme ont donné de bons résultats. Par contre, les placements au fonds professionnel n'ont pas donné les résultats escomptés étant constitués en majeure partie par des fonds mutuels à bas risque. Cependant, nous croyons que la stratégie de placement adoptée aura des retombées positives aux cours du prochain exercice.

Enfin, l'excédent des revenus sur les dépenses accumulées depuis 4 ans totalise 116,775$. Ce surplus constitue une réserve pour financier les activités sans cesse croissantes de l'Ordre.

De plus, notre contrat relatif au programme d'assurance responsabilité professionnelle des membres avec La Capitale, assurance générale, aura permis de cumuler un fonds de ristourne s'élevant à 100 466 $

Afin de connaître en détail la situation financière de l'Ordre, je vous invite à consulter les états financiers vérifiés qui figurent dans le présent rapport.

Accord sur le commerce intérieur

Aucune rencontre n'a été tenue au cours du présent exercice, toutefois plusieurs écrits ont été échangés. Nos homologues canadiens ont manifesté le désir d'obtenir plus d'information sur les épreuves synthèses des collèges québécois.

Afin de fournir cette information nous avons rencontré les directeurs d'études des collèges et nous avons obtenu la collaboration du groupe responsable de l'Épreuve synthèse du programme de techniques d'inhalothérapie. Les responsables des 5 collèges produiront un document d'information sur les mécanismes entourant l'administration de cette épreuve. Ce document devrait être disponible au début de la période estivale.

Par ailleurs , la décision de la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCRT) de mettre fin à son entente avec l'Association médicale canadienne (AMC) relativement à l'agrément des programmes canadiens en

Rapport de la directrice générale et secrétaire | suite

thérapie respiratoire, a créé une autre embûche aux négociations de mobilité de la main-d'œuvre. La SCTR a développé un système parallèle d'agrément auquel les maisons d'enseignement du Québec et de l'Ontario n'ont, à ce jour, pas souscrit. Le Québec et l'Ontario ont renouvelé leur confiance envers le mécanisme de l'AMC.

D'autre part, le gouvernement fédéral s'apprête à produire un rapport faisant état des travaux relatifs à la mobilité et ce, pour toutes les professions réglementées au Canada. Nous avons obtenu une version préliminaire de ce rapport, lequel expose avec réalisme, les travaux de la table en thérapie respiratoire, nous faisons partie des organismes ayant fait « quelques progrès ».

Communications
L'Ordre a participé activement à différents événements destinés au public en général : Salon Pepsi Jeunesse, Congrès de pneumologie de l'Association des médecins de langue française. Ces événements ont permis de faire connaître à la population québécoise, la profession et la contribution des inhalothérapeutes en matière de santé cardiorespiratoire.

Par ailleurs, la directrice générale a contribué à la visibilité de l'Ordre en siégeant, à titre d'administratrice, au conseil d'administration du Conseil québécois sur le tabac et la santé. Elle a également participé à titre de membre du comité organisateur du troisième colloque sur l'interdisciplinarité, qui a eu lieu les 22 et 23 mars 2001 au Château Bromont, sous le thème « Le partage de l'information dans un contexte d'interdisciplinarité ». Malgré, des conditions météorologiques désastreuses près de 300 participants ont assisté au colloque. Cet événement a permis de dégager des recommandations qui seront acheminées aux ordres concernés au cours des prochains mois.

Planification de la main-d'oeuvre
À l'instar d'autres professions de la santé, les inhalothérapeutes connaissent une pénurie importante de ressources et ce, à travers le Québec. À cet égard, le ministère de la Santé et des Services sociaux a convié l'Ordre à un exercice de planification de la main-d'œuvre.

La directrice générale a participé à une première rencontre du groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre. Cette réunion a eu lieu à Montréal, le 14 février 2001. Des représentants du MSSS (Ministère de la Santé et des Service sociaux) et de l'éducation, des associations, de la conférence des régies régionales, de l'AHQ ont tous été conviés à participer à cette rencontre. Le but de ces rencontres est de prévenir des déséquilibres dans les secteurs d'activités où le réseau du MSSS est l'employeur majoritaire. Pour ce faire, le MSSS s'est donné deux outils, soit un modèle quantitatif de prévision de la main-d'œuvre (système de monitorage) et les groupes de travail.

Lors de cette première rencontre les représentants du MSSS ont expliqué le processus et des groupes de travail ont été formés. Une deuxième rencontre a eu lieu le 9 avril 2001 où l'Ordre a remis des documents sur la description de la profession, les orientations, la situation en générale et certaines statistiques utiles à la réflexion. Le groupe de travail doit produire un rapport au ministère d'ici le mois d'octobre 2001.

Conclusion
Je ne saurais conclure ce rapport annuel sans remercier et rendre hommages aux collaborateurs et aux employés de l'Ordre qui, encore cette année, ont effectué un travail phénoménal et remarquable.

Je remercie également les administrateurs et la présidente pour le support et la confiance qu'ils me témoignent depuis six années.

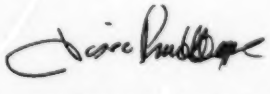

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée Prud'Homme, inh, B.A.A

Rapport d'activités du Bureau

Le Bureau a tenu cinq réunions régulières, une réunion extraordinaire et trois conférences téléphoniques.

Les administrateurs ont notamment :

Dossiers professionnels

- décidé d'effectuer une étude comparative de la pratique professionnelle entre le Québec, les provinces canadiennes et la Californie ;
- mandaté le comité d'inspection professionnelle afin de procéder à la révision des procédures d'inspection et à la mise à jour des normes professionnelles dans tous les secteurs d'activités ;
- adopté les lignes directrices en soins respiratoires post-opératoires en chirurgie maxillo-faciale ;
- adopté le profil des compétences relatives à l'entrée dans la pratique.

Dossiers administratifs

- procédé à la réinscription au Tableau et recommandé deux stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stage de perfectionnement ;
- décidé de faire des démarches afin de permettre aux étudiants en techniques d'inhalothérapie ayant complété deux années dans le programme, de poser les actes énumérés aux articles C-1.03, C1.04, C1.05 du Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés pas des classes de personnes autres que des médecins et ce, selon certaines modalités ;
- établi une entente avec le centre hospitalier de Verdun pour les services de madame Joële Larivière syndic de l'Ordre ;
- produit un avis au Collège des médecins du Québec relativement au projet de révision du Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés pas des classes de personnes autres que des médecins ;
- adopté le code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Ordre ;
- décidé d'organiser le congrès 2001 dans la région de l'Outaouais et d'y adjoindre le tournoi de golf et l'assemblée générale des membres de l'Ordre.

Dossiers à caractère financier

- adopté la politique de remboursement des dépenses des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre ;
- établi de payer la cotisation annuelle en deux versements moyennant des frais administratifs de 20$ plus taxes ;
- adopté les prévisions budgétaires 2000-2001 ;
- établi un programme incitatif pour les 35 nouveaux inscrits aux deux certificats universitaires existant en inhalothérapie et anesthésie soit un remboursement des frais de cours après réussite dudit cours ;
- adopté les modifications apportées aux prévisions budgétaires 2000-2001;
- établi que les frais de parution d'offre d'emploi dans la revue professionnelle soient conformes à la grille tarifaire établie pour tout l'autre publicité ;
- fixé des frais de publication d'offre d'emploi sur le site Web à 350$ pour une période de deux semaines.

Élections

- procédé à l'élection des membres du comité administratif ;

Règlementation professionnelle

- adopté le «Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle des inhalothérapeutes du Québec»;

Nominations

- procédé à la nomination de :
  - monsieur Michel Bourgeois récipiendaire du Prix Mérite du CIQ ;
  - maîtres de stages.

Inscriptions et radiations du tableau des membres

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme «Techniques d'inhalothérapie» ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ ;
- radié du Tableau de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

Rapport d'activités
du comité administratif

Le comité administratif a tenu cinq réunions régulières, une réunion extraordinaire et deux conférences téléphoniques.
Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

Dossiers professionnels

- établi des contacts interprofessionnels.

Dossiers administratifs

- procédé à la réinscription au Tableau et recommandé cinq stages de perfectionnement ;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement ;
- suspendu un membre en vertu de l'article 48 du Code des professions ;
- autorisé six personnes à se présenter à l'examen de l'Ordre suite à l'étude de leur demande d'équivalence;
- délivré des permis aux personnes ayant réussi l'examen de l'Ordre ou présentant un diplôme en techniques d'inhalothérapie selon les conditions prescrites ;
- procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- procédé à la radiation de membres pour non-paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite ;
- procédé à la réinscription d'inhalothérapeutes au Tableau des membres de l'Ordre ;
- accepté la démission de monsieur Martin Beaumont au poste de syndic adjoint ;
- adopté le rapport annuel 1999-2000.

Dossier à caractère financier

- accepté les États financiers et le rapport du vérificateur comptable pour l'exercice financier 1999-2000 ;
- étudié les rapports financiers périodiques ;
- étudié les prévisions budgétaires 2001-2002 et en a recommandé l'adoption au Bureau ;
- transféré un montant de 15 000 $ du fonds d'administration au fonds professionnel.

Nominations

Le comité administratif a procédé à la nomination de:

- experts pour appuyer les enquêtes de la syndic ;
- monsieur Daniel Prévost membre du comité de discipline pour un mandat de trois ans ;
- madame Marie-Claude Genest présidente du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans ;
- madame Josée Prud'Homme, déléguée à l'Association médicale canadienne;
- mesdames France St-Jean et Rita Troïni ainsi que monsieur Daniel Smith membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de deux ans.;
- maîtres de stages ;
- madame Chantal Doucet scrutateur pour le dépouillement du scrutin prévue le 17 mai ;
- madame Caroline Grenier syndic adjointe;
- madame Céline Beaulieu à titre de déléguée de l'Ordre au CIQ ainsi que madame Josée Prud'Homme à titre de substitut ;

Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Ayant comme mandat d'assurer les activités de l'inspection professionnelle, de la réinscription au Tableau, des publications et des communications, de la formation continue et du comité d'examen, éducation et équivalence, c'est avec grand plaisir que je vous invite à lire dans les pages qui suivent, les réalisations de ces divers comités pour l'exercice 2000-2001.

L'année en cours a été marquée par de grands changements au sein des activités du comité d'inspection professionnelle. En effet, le Bureau de l'OPIQ a donné au comité le mandat de réviser les procédures, les normes et les guides de pratique déjà existants et d'élaborer les normes et autres documents manquants. Les membres du comité se sont donc alliés de différents experts dans chaque secteur d'activités, principalement d'enquêteurs. En fin d'exercice, la majorité des documents avaient été soit révisés ou soit élaborés, selon le cas. Le document des « Normes professionnelles de l'inhalothérapeute » sera envoyé à tous les établissements au cours de l'année financière 2001-2002. Je suis convaincue qu'il sera un guide précieux pour une pratique professionnelle de qualité.

En ce qui concerne le « Programme de formation continue 2000-2001 », malgré un faible taux de participation, il a su répondre aux besoins du milieu en dispensant des activités de formation dans chaque secteur d'activités de la profession.

Au plan des communications, l'OPIQ a, comme par les années passées, participé activement à divers événements et au sein de certains organismes. Je vous invite à lire la section concernant les communications pour de plus amples informations.

Nous avons maintenu la parution de quatre revues l'inhalo qui ont porté sur des sujets d'intérêt pour la pratique des inhalothérapeutes.

À la lecture du rapport annuel, vous serez à même de constater que nous avons, encore une fois cette année, accueilli parmi nos rangs d'anciens membres par le biais de la réinscription au Tableau et de nouveaux membres, notamment, auprès de nos voisins ontariens.

En terminant, je remercie tous les collaborateurs qui m'ont assistée dans les divers comités. Je tiens spécialement à remercier les membres du comité d'inspection professionnelle et les enquêteurs qui ont travaillé, sans compter les heures, pour l'élaboration du document des «Normes professionnelles de l'inhalothérapeute». Enfin, je remercie les administrateurs du Bureau et la directrice générale pour la confiance qu'ils m'accordent dans l'exercice de mes fonctions ainsi que le personnel de l'Ordre pour leur appui et l'excellence de leur travail.

France St-Jean

France St-Jean, inh.
Coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Rapport d'activités des comités

Formation continue

Comme ce fut le cas par les années passées, le « Programme de formation continue 2000-2001 » a été élaboré en fonction des suggestions émises par les inhalothérapeutes présents aux formations ou lors d'autres événements organisés par l'OPIQ. Les sujets ont couvert chaque secteur d'activités de la profession. Ainsi, au cours du présent exercice, les formations ont traité de la prévention des infections, de la traumatologie, de la rééducation respiratoire, des épreuves d'effort et de la provocation bronchique, de l'oxyde nitreux inhalé, des pathologies respiratoires en pédiatrie, de l'anesthésie chez la femme enceinte et la parturiente et, enfin, de l'échographie transoesophagienne.

Par ailleurs, l'OPIQ a accordé 7,4 U.E.C. à la formation en polysomnographie donnée par le CHUM, Hôpital Hôtel-Dieu, car elle répondait aux exigences de la SOFEDUC.

La coordonnatrice et Mme Johanne Fillion tiennent à remercier tous les partenaires de ce programme. Il s'agit des compagnies Astra Zeneca et Datex-Ohmeda ainsi que des deux organisations syndicales c'est-à-dire l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et le Syndicat des employés et employées de services (SQEES) local 298 FTQ. Enfin, elles tiennent aussi à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux activités de formation de l'OPIQ et les encouragent à continuer dans ce sens. La formation continue est l'outil par excellence pour permettre la mise à jour des connaissances et développer les aptitudes et les habiletés nécessaires afin que les inhalothérapeutes demeurent les leaders en santé cardiorespiratoire.

Au cours de l'exercice 2000-2001, sept réunions ont été tenues pour l'élaboration du programme 2001-2002. Encore une fois, le comité a respecté son engagement d'offrir des activités de formation dans chaque secteur d'activités en fonction des suggestions émises par les inhalothérapeutes. Nous espérons que ce programme saura répondre aux besoins et aux attentes de ceux-ci.

Autres activités et réalisations du comité

- gestion des activités du Programme de formation continue 2000-2001 (recherche de locaux, réception et impression des documents, réservation d'hôtels, signature des contrats,...);
- recherche de commandites pour les programmes 2000-2001 et 2001-2002;
- participation au Forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec;
- étude du contenu de différentes formations non dispensées par l'Ordre dans le but d'attribuer des unités d'éducation continue (U.E.C.)

Projets futurs

- élaboration d'une banque de formateurs;
- publication d'une bibliographie de livres et d'ouvrages récents dans les différents secteurs d'activités de l'inhalothérapie;
- planification et gestion du Programme de formation continue 2001-2002;
- élaboration du Programme de formation continue 2002-2003;
- élaboration d'un centre de documentation, au siège social de l'OPIQ, disponible pour les membres;
- élaboration d'une politique de formation continue obligatoire;
- élaboration d'activités de formation sur Internet.

Réinscription au Tableau des membres de l'Ordre

Conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation.

Selon la procédure établie, le candidat doit, dans un premier temps, compléter un questionnaire nous renseignant, entre autres, sur son expérience professionnelle et lui permettant d'auto-évaluer ses connaissances générales. À la réception du questionnaire, la coordonnatrice analyse le dossier professionnel du candidat. S'il existe des doutes raisonnables concernant les connaissances du candidat, celui-ci doit alors subir une évaluation écrite plus approfondie ainsi qu'une entrevue avec cas cliniques. Par la suite, des stages de perfectionnement sont recommandés dans les secteurs où des lacunes importantes ont été identifiées. Dans le cas où les lacunes s'avéreraient de moindre importance, des stages d'appoint sont alors recommandés.

À la requête du Bureau, sept dossiers de demande de réinscription comme membre actif au Tableau de l'Ordre ont été traités. Ces demandes concernaient des candidats qui avaient été radiés pour non-paiement de la cotisation pour une période excédant trois ans ou des membres qui n'avaient pas exercé la profession depuis plus de trois ans.

Suite à l'étude du questionnaire, six des sept candidats ont dû subir une évaluation écrite et une entrevue de cas cliniques. Un des candidats a décidé de laisser tomber la procédure. Les six candidats évalués ont dû effectuer des stages de perfectionnement ou d'appoint, selon le cas. En fin d'année financière, les stages de certains candidats étaient toujours en cours.

Par ailleurs, la coordonnatrice a assuré le suivi des stages de perfectionnement de trois candidats qui avait été évalués lors de l'année financière 1999-2000. De plus, elle a assuré le suivi d'une candidate, évaluée au cours de l'exercice précédent, et qui a été dans l'obligation de parfaire ses connaissances par d'autres mécanismes avant l'entrée en stages, étant donné l'ampleur des lacunes.
Le suivi de tous les dossiers ainsi que celui des stages de perfectionnement et d'appoint ont été assurés par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

Publications et communications

Publications
La revue l'inhalo est un outil précieux de formation et d'information. Cet outil appartient aux inhalothérapeutes. Nous les encourageons à nous faire parvenir les textes ou les renseignements pertinents à la pratique afin de faire partager l'information à tous les inhalothérapeutes.

Pour la quatrième année consécutive, Communications Publi-Services a été responsable de la coordination, de la planification et de la recherche de publicité des quatre revues. D'autres part, Communications Quidam avait la responsabilité du montage et de la conception de la revue. Enfin, M. Marcel La Haye, photographe, a conçu les pages couvertures.

La coordonnatrice tient à souligner l'excellent travail de tous les partenaires et les collaborateurs et les remercie personnellement. De plus, elle remercie tous les inhalothérapeutes et les autres professionnels qui ont contribué, de près ou de loin, à l'élaboration de l'inhalo, au cours du présent exercice.

Communications
Afin d'assurer sa visibilité, l'OPIQ a participé à plusieurs événements d'envergure ou a été représenté au sein de divers organismes.

La coordonnatrice a représenté l'OPIQ au sein du comité organisateur de l'Événement MPOC/Insuffisance cardiaque qui a eu lieu les 2 et 3 octobre 2000, à l'Hôtel Renaissance du Parc de Montréal. Ce congrès faisait suite au Forum des urgences et il constituait une des actions inscrites au plan d'actions du forum. Il visait à améliorer le traitement et le suivi de ces deux types de clientèle.

L'OPIQ a tenu un kiosque d'information lors de la tenue du congrès annuel de l'Association des médecins de langue française du Canada. Le congrès a eu lieu les 12, 13 et 14 octobre 2000 et avait pour thème la Pneumologie à l'air de l'an 2000. La participation de l'OPIQ à ce congrès avait pour but de faire connaître la profession d'inhalothérapeute au grand public. Encore une fois, plusieurs inhalothérapeutes ont participé à cet événement en donnant de l'information concernant la profession.

L'OPIQ a participé, de concert avec le Conseil québécois sur la santé et le tabac, au Salon Pepsi-Jeunesse qui a eu lieu au Palais des Congrès de Montréal du 12 au 16 avril 2000.

Plusieurs inhalothérapeutes et étudiants du programme de techniques d'inhalothérapie du Collège de Rosemont ont collaboré à cet événement en donnant de l'information aux jeunes de 13 à 17 ans sur les méfaits du tabac sur la santé cardiorespiratoire par le biais, entre autres, de tests de monoxyde de carbone.

La coordonnatrice a siégé au comité consultatif de VESPA (Vers l'excellence dans les soins aux personnes asthmatiques). VESPA est une étude prospective à phases multiples d'une durée de cinq ans. Elle vise une gestion plus efficace de l'asthme au Québec, par l'implantation des mesures nécessaires pour dispenser des soins optimaux aux asthmatiques. Ce programme est chapeauté par le Réseau québécois pour l'enseignement aux asthmatiques et par la compagnie Merck Frosst.

La coordonnatrice a représenté l'OPIQ au sein de l'Association médicale canadienne, organisme octroyant l'agrément des différents programmes d'enseignement au collégial dont le programme d'inhalothérapie. Elle a participé en tant qu'enquêteur lors de l'agrément du programme d'inhalothérapie au Collège de Rosemont en novembre 2000.

Enfin, la coordonnatrice a collaboré à la visibilité de l'OPIQ en siégeant au conseil d'administration et au comité d'évaluation du Conseil québécois d'agrément.

Nous tenons à remercier tous les inhalothérapeutes et tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin au succès de ces activités.

Rapport du comité d'inspection professionnelle

Au cours de l'année financière 2000-2001, le comité d'inspection professionnelle a reçu comme mandat des administrateurs du Bureau de réviser ou d'élaborer les procédures relatives à l'inspection professionnelle (guides, normes de pratique, processus...) L'année en cours a été utilisée à cette fin. Le calendrier des inspections a donc été temporairement suspendu.

Surveillance de l'exercice
À la demande des administrateurs du Bureau, deux centres hospitaliers de courte durée de la région de Montréal ont été visités.

Secteurs d'activités des inhalothérapeutes dans les établissements visités :

Inhalothérapie générale	2
Assistance anesthésique	2
Physiologie respiratoire	1
Électrocardiographie	1

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements : 102

Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des visites : 57

Nombre d'inhalothérapeutes inspectés : 21

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle
Le comité n'a été saisi d'aucune plainte visant les compétences professionnelles d'un inhalothérapeute.

Autres activités ou réalisations du comité
- rapports des activités du comité au Bureau;
- tenue d'une journée de formation pour les enquêteurs (Journée de l'enquêteur);
- collaborations et communications avec les responsables des autres comités de l'Ordre;
- services et correspondances auprès des membres, en ce qui concerne les divers aspects de la profession (envois de protocoles, normes de pratiques, prises de position du comité...);
- participation à diverses formations concernant les divers aspects de l'inspection professionnelle;
- participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec et du Comité de la formation au sein du même forum;
- planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'année financière 2001-2002.

Réunions du comité
Pour assurer le suivi du programme de surveillance générale de la profession et des différents dossiers ainsi que pour l'élaboration et la révision des documents et du processus de l'inspection, le comité d'inspection professionnelle a tenu dix-sept réunions régulières et une conférence téléphonique, au cours du présent exercice.

Rapport d'activités des comités | suite

Rapport du comité d'examen, éducation et équivalence

Depuis juin 1999, une des conditions pour l'obtention du permis de l'Ordre pour les nouveaux finissants du programme des techniques d'inhalothérapie, est la réussite de l'épreuve synthèse des collèges. L'OPIQ n'administre donc plus d'examen pour les étudiants des cinq collèges du Québec. Toutefois, les étudiants venant de l'extérieur du Québec doivent passer l'examen de l'Ordre avant d'être inscrits au Tableau.

À ce titre, deux séances d'examen ont été tenues au cours de l'exercice 2000-2001, une en juin 2000 (7 candidats) et l'autre en janvier 2001 (2 candidats). Le taux de réussite des deux examens a été de 86% en juin et de 100% en janvier.

Au cours du présent exercice, le comité n'a tenu aucune réunion. La correction des examens de même que les suivis ont été assurés par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

Rapport du comité organisateur du 28e congrès

Le comité organisateur s'est réuni à quelques reprises afin d'organiser cet événement. Le 28e congrès de l'OPIQ s'est tenu au Château Mont Sainte-Anne à Beaupré et célébrait les 30 ans de la profession. Près de 300 inhalothérapeutes ont participé aux ateliers et aux conférences qui portaient sur tous les secteurs d'activités de la profession. Plusieurs invités de marque ont participé à l'événement dont M. Roméo Soucy, père de l'inhalothérapie.

Lors du banquet, le prix Mérite du CIQ (Conseil interprofessionnel du Québec) a été remis à M. Michel Bourgeois afin de souligner son implication au développement et à l'avancement de la profession. De plus, l'OPIQ a tenu à rendre hommage à M. Jocelyn Vézina, président de l'Ordre de 1978 à 1994, en lui remettant une plaque commemorative.

Rapport du syndic

En date du 31 mars 2000, deux dossiers disciplinaires étaient actifs. Les membres du comité de discipline ont remis leurs décisions à ces sujets.

Au cours de l'année 2000-2001, six autres dossiers ont été traités suite à des dénonciations au bureau du syndic. Après enquête, deux dossiers n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte devant le comité de discipline. Par contre, les trois autres dossiers ont été déposés devant le comité de discipline.

Le premier dossier faisait référence à l'article 59.1 du Code des professions, aux articles 4, 8, 9 et 10 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Le deuxième dossier faisait référence à l'article 38 paragraphe 1 du Code de déontologie et à l'article 59.2 du Code des professions.

Le troisième dossier faisait référence à l'article 38, paragraphe 1 du Code de déontologie de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Au 31 mars 2001, une enquête est en cours. De plus, une demande de reprise du plein droit d'exercice a été reportée par un inhalothérapeute, article 161 du Code des professions.

Finalement, une requête en appel au Tribunal des professions est en cours, (art. 164 du Code des professions).

Rapport du comité de discipline

Le comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par Me Micheline Leclerc, le comité de discipline fut saisi de quatre plaintes déposées par la syndic de l'Ordre au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2001.

- Une inhalothérapeute a plaidé coupable aux trois (3) chefs d'accusation déposés contre elle, soit d'une part, d'avoir fait défaut d'exercer sa profession et d'avoir eu un comportement selon les normes les plus élevées possibles et selon ce qui est généralement admis dans la profession, et ce, à plusieurs reprises, et d'autre part, d'avoir omis lors d'une manœuvre de réanimation, de s'assurer que la procédure de ventilation qu'elle utilisait, fonctionnait adéquatement et d'entretenir les manœuvres requises. Elle a été condamnée à huit (8) mois de radiation.

- Une inhalothérapeute a plaidé coupable au chef d'accusation déposé contre elle, soit d'avoir exercé sa profession alors qu'elle était sous l'influence de préparations anesthésiques pouvant compromettre la qualité de ses services ou la sécurité des clients, posant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession. Elle a été condamnée à trois (3) mois de radiation.

- Une inhalothérapeute a plaidé coupable au chef d'accusation déposé contre elle, soit d'avoir exercé sa profession alors qu'elle était sous l'influence de substances pouvant compromettre la qualité de ses services ou la sécurité des clients. Elle a été condamnée à six (6) mois de radiation.

- Un inhalothérapeute a été radié provisoirement en attendant l'audition de la plainte portée contre lui, soit d'avoir agressé sexuellement ou posé des gestes abusifs à caractère sexuel sur une patiente à qui il prodiguait alors des soins professionnels, abusant ainsi de la confiance de sa patiente, et d'avoir procédé à un traitement en administrant un médicament sans prescription médicale préalable.

Au 31 mars 2000, un dossier disciplinaire était toujours actif.

Une décision rendue en juillet 2000, découlant d'une plainte déposée pendant l'exercice financier 1999-2000, fait présentement l'objet d'un appel auprès du Tribunal des professions.

Andrée Lacoursière,
Secrétaire du comité de discipline

Rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes

Pour sa 4e année d'existence, les membres du comité se sont réunis entre le 16 mai 2000 et le 3 avril 2001 à 4 reprises dont une conférence téléphonique. Durant cette période, plusieurs demandes ont été acheminées au comité de la formation par la direction générale de l'Ordre. À cet effet, voici un aperçu des demandes reçues :

- Suite à une discussion entre l'Office des professions et l'OPIQ, le comité a reçu le mandat de spécifier le nombre d'heures reliées à la formation professionnelle en inhalothérapie dans chacun des champs de spécialisation apparaissant à l'article 3.2 du Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme ou de formation aux fins de délivrance d'un permis de l'OPIQ. Cette démarche a permis au comité de constater que le nombre d'heures de formation pour chacune des spécialités en inhalothérapie, est de la responsabilité des collèges et n'est pas identique d'un collège à l'autre. Le comité a fait parvenir au Bureau ses recommandations en précisant un nombre d'heures minimales dans chaque spécialité.

- Suite à l'abolition de l'examen professionnel administré par l'OPIQ et au désir de maintenir une mobilité de la main d'œuvre, la direction générale a confié au comité, le mandat de vérifier dans quelle mesure l'Épreuve synthèse de programme a la capacité de vérifier l'atteinte des compétences du programme et de rechercher les mécanismes utilisés pour reconnaître la validité, la fiabilité et la sécurité entourant une épreuve synthèse donnant droit au permis de travail. Ce point a nécessité plusieurs heures de discussions et une correspondance avec les collèges. Les recommandations du comité ont été acheminées au Bureau en précisant l'importance de maintenir une collaboration entre l'OPIQ et les collèges dans un processus permettant l'élaboration d'outils et de documents pertinents pouvant répondre aux besoins exprimés.

- Suite aux États généraux et au désir de l'OPIQ de rehausser la formation de base en inhalothérapie, le Bureau a demandé au comité de se questionner sur les changements possibles concernant la formation universitaire. Actuellement les membres ont pris connaissance des dossiers existants et attendent le profil des compétences de l'OPIQ avant de compléter leur analyse et de faire leurs recommandations au Bureau.

Johanne Fillion, inh.
Présidente du comité de la formation

Statistiques annuelles

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2413
Membres non actifs :	189
Total :	**2602**

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2108
Masculin :	494

Permis délivrés :

Renouvellement :	2460
Nouveaux permis :	123
Réadmissions :	18
Temporaire :	1
Total :	**2602**

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2001 :

Membres actifs :	290,00 $
Membres non actifs :	140,00 $
Membres hors-Québec :	217,50 $

Radiations du Tableau au cours de l'année 2000-2001 :

Abandon :	18
Décédé :	1
Disciplinaire :	2
Non-paiement :	42
Retraité :	0

Répartition régionale

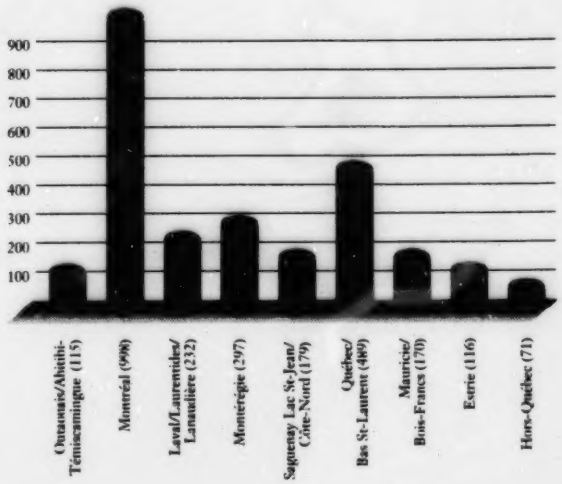

Rapport du vérificateur et états financiers

31 mars 200[illegible]

Rapport du vérificateur

RÉJEAN RUEST
Comptable agréé

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de
l'ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'administration, professionnel et de ristournes relatives au programme d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec au 31 mars 2001, de même que l'état des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie du Fonds d'administration ainsi que les états des résultats et de l'avoir net des Fonds professionnel et de ristournes pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptable agréé

Montréal, Québec
Le 6 juin 2001

PLACE DE MONTARVILLE
650, rue de Montarville
bureau 201, Boucherville
(Québec) J4B 2E4
Tél. : (450) 641-1480
Téléc. : (450) 641-7491

Fonds d'administration

Résultats
Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Produits		
Cotisations et assurances des membres	764 323 $	733 527 $
Frais administratifs et autres	19 774	18 083
Congrès	92 480	74 767
Formation continue	25 026	40 122
Droits d'examens	2 130	2 391
Publicité – L'Inhalo	24 197	44 468
Revenus de placements	25 282	16 448
Tournoi de golf annuel	9 094	8 691
	962 306 $	938 497 $
Charges		
Comités (Annexe A)	104 986 $	101 911
Formation continue (Annexe B)	32 934	34 405
Congrès (Annexe C)	82 398	70 255
Direction générale et services administratifs (Annexe D)	355 505	342 972
Frais généraux (Annexe E)	307 745	318 620
	883 568	868 163
Résultat net	78 738 $	70 334 $

Évolution des actifs nets
Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Solde non affecté, au début	78 037 $	47 703 $
Résultat net	78 738	70 334
Affectation au fonds professionnel	(40 000)	(40 000)
Solde non affecté, à la fin	116 775 $	78 037 $

Bilan au 31 mars

	2001	2000
Actif à court terme		
Encaisse	202 703 $	346 849 $
Débiteurs	13 521	10 576
Frais payés d'avance	22 979	18 563
	239 203	375 988
Immobilisations (note 4)	39 728	51 437
	278 931 $	427 425 $
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	132 065 $	118 848 $
Dû au Fonds professionnel (note 6)	9 410	16 658
Congrès et revenus perçus d'avance	20 681	213 882
	162 156	349 388
Actifs nets	116 775	78 037
	278 931 $	427 425 $

Engagements (note 5)

Pour le Bureau

Céline Beaulieu, présidente

Bernard Cadieux, trésorier

Fonds d'administration

Flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Activités de fonctionnement		
Résultat net	78 738 $	70 334 $
Éléments sans incidence sur l'encaissement		
Amortissement des immobilisations	31 289	37 372
	110 027	107 706
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(2 945)	1 766
Frais payés d'avance	(4 416)	(6 495)
Créditeur et frais courus	13 217	(6 425)
Dû au fonds professionnel	(7 248)	16 577
Revenus perçus d'avance	(193 201)	78 837
	(84 566)	191 966
Activités d'investissement		
Encaissement de placements	-	150 413
Acquisition d'immobilisations	(19 580)	(3 019)
	(19 580)	147 394
Affectation au fonds professionnel	(40 000)	(40 000)
Rentrées (sorties) nettes	(144 146)	299 360
Encaisse au début	346 849	47 489
Encaisse à la fin	202 703 $	346 849 $

Fonds professionnel

Résultats
Exercice terminé le 31 mars 2001

	2001	2000
Produits		
Revenus (pertes) de placements	(10 978)	(688)
	(10 978)	(688)
Charges		
Recherche et développement	47 247	23 438
Autres charges	-	200
	47 247	23 638
Résultat net (déficit)	(58 225) $	(24 326) $

Avoit net du fond
Exercice terminé le 31 mars 2001

Avoir net affecté, au début	122 822 $	107 148 $
Résultat net	(58 225)	(24 326)
Affectation du fonds d'administration	40 000	40 000
Avoir net affecté, à la fin	104 597 $	122 822 $

Bilan au 31 mars

	2001	2000
Actif à court terme		
Encaisse	- $	15 039 $
Dû par le Fonds d'administration (note 6)	9 410	16 658
	9 410	31 697
Placements (note 3)	95 187	91 125
	104 597 $	122 822 $
Avoir net du fonds	104 597 $	122 822 $

Pour le Bureau

Céline Beaulieu, présidente

Bernard Cadieux, trésorier

Fonds de ristournes

Relatives au programme d'assurance responsabilité professionnelle

Résultats et avoir net du fonds
Exercice terminé le 31 mars

	2001	2000
Produits		
Ristournes du programme	22 048 $	16 757 $
Intérêts	3 431	1 408
	25 479	18 165
Charge	-	-
Résultat net	25 479	18 165
Avoir net affecté, au début	74 987	56 822
Avoir net affecté, à la fin	100 466 $	74 987 $

Bilan au 31 mars

	2001	2000
Actif		
Fonds de ristournes disponibles	100 466 $	74 987 $
Avoir net du fonds	100 466 $	74 987 $

Pour le Bureau

Céline Beaulieu, présidente

Bernard Cadieux, trésorier

Notes aux états financiers

au 31 mars 2001

1. Statut et nature des activités

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec est régi par le Code des professions du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Fonds d'administration
Le Fonds d'administration représente les opérations courantes de fonctionnement.

Fonds professionnel
L'Ordre a créé ce Fonds pour financer la défense de la profession ainsi que la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration y contribue 40 000$ annuellement.

Fonds de ristournes relatives au programme d'assurance responsabilité professionnelle

Ce Fonds représente les opérations relatives au programme de l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

2. Conventions comptables

Constatation des produits
Les produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Ordre est raisonnablement assuré de sa réception. Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Immobilisations
L'Ordre a adopté la politique de capitaliser les immobilisations d'une certaine valeur au coût et de les amortir selon les méthodes suivantes :

Mobilier de bureau	ligne droite	4 ans
Système informatique	ligne droite	4 ans

Juste valeur des instruments financiers à court terme
L'encaisse, les débiteurs, les frais payés d'avance, les créditeurs et frais courus sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur courte échéance.

3. Placements

	2001	2000
Fonds professionnel		
Fonds communs de placements au coût régularisé	95 187 $	91 125 $
La valeur marchande au 31 mars	95 187 $	91 125 $

Notes aux états financiers

4. Immobilisations

	Coût	2001 Amortissement cumulé	2001 Valeur nette	2000 Valeur nette
Mobilier de bureau	38 062 $	29 445 $	8 617$	2 394$
Système informatique	109 957	78 846	31 111	49 043
	148 019 $	108 291 $	39 728 $	51 437$

5. Engagements contractuels

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1er janvier 1995 pour une période de 8 ans échéant le 31 décembre 2002. Le loyer de base total à verser d'ici la fin du terme, s'élève à 45 472 $ soit 25 984 $ chaque année jusqu'à l'échéance en l'an 2002 plus un prorata des coûts d'exploitation.

De plus, l'Ordre a conclu un contrat de location d'équipement de bureau échéant en novembre 2003, qui prévoit un engagement total de 59 345 $. Les paiements exigibles seront de 10 956 $ annuellement.

6. Avances et dus interfonds

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêt.

Annexes aux états financiers

Exercice terminé au 31 mars

	2001	2000
A – Comités		
Communications	- $	167 $
Disciplines et autres	1 400	6 876
Examen, équivalence et éducation	-	2 230
Inspection professionnelle	26 915	45 234
Syndic	75 727	47 404
Formation des inhalothérapeutes	944	-
	104 986 $	101 911$
B – Formation continue		
Activités	31 908 $	32 046 $
Comité	1 026	2 359
	32 934 $	34 405 $
C – Congrès		
Activités sociales	4 775 $	3 366 $
Comité	1 924	4 179
Conférenciers	7 500	5 527
Frais remboursés	1 190	2 231
Hôtel	49 266	31 207
Imprimerie	3 786	6 681
Location d'équipement	10 059	13 517
Montage des kiosques	3 898	3 547
	82 398 $	70 255 $
D – Direction générale et services administratifs		
Abonnements	10 089 $	3 089 $
Assurances dirigeants	3 943	4 424
Contentieux	11 139	7 180
Élections	1 115	1 798
Finances et trésorerie	100	1 874
Frais de réunions et d'assemblées	16 674	22 350
Frais de déplacement, d'hébergement et de représentation	4 690	2 829
Honoraires de vérification	2 500	2 350
Honoraires professionnels	6 439	14 008
Présidence	32 585	24 113
Rapport annuel	2 513	2 622
Salaires et avantages sociaux	255 787	250 605
Formation aux employés	3 795	3 047
Participation à des événements	4 136	2 683
	355 505$	342 972$
E – Frais généraux		
Amortissement - Mobilier de bureau	3 800 $	6 500 $
Amortissement - Système informatique	27 489	30 872
Assurances professionnelles	41 217	42 187
Autres dépenses	3 873	1 426
Bourses	1 100	450
Conseil interprofessionnel du Québec	10 190	10 085
Contribution « Alliance Nationale »	-	3 300
Frais de banque et frais de cartes de crédit	5 780	7 058
Frais de bureau et fournitures	22 882	21 354
Frais informatiques	5 677	5 785
Location d'équipement	15 153	13 481
Loyer	46 278	48 268
Poste et messageries	26 636	25 481
Publicité et communication	6 647	7 436
Revue – L'Inhalo	57 068	60 904
Taxes, licences et permis	14 053	13 723
Télécommunications	9 753	11 770
Entretien et réparations	1 885	552
Tournoi de golf annuel	8 264	7 988
	307 745 $	318 620 $